SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

Nº 160086-20260929-2102

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.
28 Quarry Park Blvd SE #510 T2C 5P2 Calgary Alberta - Canada

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique*
Date d'émission: 29 septembre 2026
Date d'expiration: 31 octobre 2027

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu' **il n'est pas permis** de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
Tél. 1 855 246-9383
https://www.ecocert.com/fr-CA/home

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.
28 Quarry Park Blvd SE #510 T2C 5P2 Calgary Alberta -

ANNEXE

Date d'émission: 29 septembre 2026
Date d'expiration: 31 octobre 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Biotak (LPA/PCPA #33351)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Les pesticides doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances végétales les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d'élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.** , datant du **29 septembre 2026.**

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
Tél. 1 855 246-9383
https://www.ecocert.com/fr-CA/home

SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

Nº 160086-20260929-2102

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.
28 Quarry Park Blvd SE #510 T2C 5P2 Calgary Alberta -

ANNEXE

Date d'émission: 29 septembre 2026
Date d'expiration: 31 octobre 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Kumulus® DF (LPA/PCPA #18836)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Les pesticides doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances végétales les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d'élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.** , datant du **29 septembre 2026.**

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
Tél. 1 855 246-9383
https://www.ecocert.com/fr-CA/home

SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 160086-20260929-2102

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.
28 Quarry Park Blvd SE #510 T2C 5P2 Calgary Alberta -

ANNEXE

Date d'émission: 29 septembre 2026
Date d'expiration: 31 octobre 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Nodulator® LQ	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 1 - Amendement de sol	
> Nodulator® N/T Peat	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 1 - Amendement de sol	
> Nodulator® XL LQ	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 1 - Amendement de sol	
> Nodulator® XL Peat	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 1 - Amendement de sol	

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.** , datant du **29 septembre 2026.**

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
Tél. 1 855 246-9383
https://www.ecocert.com/fr-CA/home

SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 160086-20260929-2102

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.
28 Quarry Park Blvd SE #510 T2C 5P2 Calgary Alberta -

ANNEXE

Date d'émission: 29 septembre 2026
Date d'expiration: 31 octobre 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Serifel® (LPA/PCPA # 30054)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Les pesticides doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances végétales les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d'élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.** , datant du **29 septembre 2026.**

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
Tél. 1 855 246-9383
https://www.ecocert.com/fr-CA/home

SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 160086-20260929-2102

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.
28 Quarry Park Blvd SE #510 T2C 5P2 Calgary Alberta -

ANNEXE

Date d'émission: 29 septembre 2026
Date d'expiration: 31 octobre 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> VELONDIS PLUS (LPA/PCPA #33256)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Les pesticides doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire biologique intégré. Ils ne doivent pas constituer la principale méthode de lutte antiparasitaire du programme de lutte. Les substances végétales les moins toxiques doivent être utilisées de façon à minimiser les perturbations écologiques. Toutes les restrictions et les directives sur l'étiquetage doivent être suivies, y compris les restrictions concernant les cultures, les animaux d'élevage, les organismes nuisibles cibles, les mesures de sécurité, les délais d'application avant récolte et le retour au champ des travailleurs.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS CANADA INC.** , datant du **29 septembre 2026.**

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada
Tél. 1 855 246-9383
https://www.ecocert.com/fr-CA/home